

Cilss

**COMITE PERMANENT INTER-ETATS
DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE
DANS LE SAHEL
B.P. 7049 OUAGADOUGOU
TEL. 30.67.58 / 59**



**PERMANENT INTERSTATE COMMITTEE
FOR DROUGHT CONTROL
IN THE SAHEL
FAX : 30.72.47
TELEX : 5263 COMITER**

SECRETARIAT EXECUTIF



Programme Majeur Politique de Sécurité Alimentaire



PRORES

Projet Régional de Réflexion Stratégique sur la
Sécurité Alimentaire durable au Sahel

**PROGRAMME REGIONAL DE PROMOTION DE
LA PROTECTION PHYTOSANITAIRE
INTEGREE AU SAHEL**

COMPOSANTE NATIONALE DU NIGER

**Demande de financement présentée à la
Direction Générale VIII
par le CILSS**

Juin 1997

1 - RESUME

La protection des végétaux a connu depuis ces dernières années, une évolution positive compte tenu des acquis au niveau de :

- la sensibilisation des décideurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides ;
- la formation des cadres et des producteurs ;
- des recherches sur les déprédateurs et la mise au point de méthodes de lutte intégrée ;
- l'effectivité d'une homologation commune des pesticides au Sahel.

Ces résultats permettent d'envisager des recherches participatives pour une protection intégrée des végétaux et une application des résultats de ces recherches en vue d'un développement agricole durable et respectueux de l'environnement.

Le présent document spécifie les actions à mener afin d'atteindre les résultats et objectifs fixés ainsi que le chronogramme d'exécution, les moyens à mettre en oeuvre et le coût.

2 - CONTEXTE

2.1. - POLITIQUE AGRICOLE DU NIGER ET APPROCHE DU CILSS EN LUTTE INTEGREE

2.1.1. - Politique agricole du Niger

La politique agricole du Niger est assez élaborée et décrite à travers les objectifs définis dans les textes de loi adoptés par le Gouvernement.

Les objectifs du Gouvernement en matière de développement rural sont précisés dans le document intitulé « principes Directeurs d'une Politique de Développement Rural pour le Niger » et adopté par l'ordonnance n°92-030 du 8 Juillet 1992. Ces principes de base s'articulent sur quatre axes qui correspondent aux priorités actuelles du secteur. Il s'agit de :

- la gestion des ressources naturelles;
- l'organisation du monde rural, la responsabilisation des populations et la modification du rôle de l'Etat;
- la sécurité alimentaire;
- l'intensification et la diversification des productions.

Pour atteindre ces objectifs de base, il a été retenu des orientations générales et des stratégies spécifiques. Les stratégies à mettre en oeuvre visent essentiellement:

- ↳ la restauration en priorité des zones les plus menacées;
- ↳ la mise en oeuvre d'une politique foncière adéquate;
- ↳ la gestion optimale des ressources en eau;
- ↳ une participation et une responsabilisation accrues des producteurs;
- ↳ une redéfinition du rôle de l'Etat reposant sur l'émergence d'opération économique privés;

↳ la structuration du milieu rural autour de groupements, d'associations et coopératives bâtis sur des liens économiques ou des intérêts communs véritables et sur une base financière solide;

↳ accroître la productivité par la diffusion de technologies de production intensive;

↳ ralentir la dégradation des ressources naturelles en prenant notamment les mesures nécessaires dans la domaine foncier et en vulgarisant des méthodes de production agricole écologiquement durables;

↳ assouplir le système de fixation des prix des produits agricoles;

↳ libéraliser les prix des intrants et des produits agricoles;

↳ promouvoir l'investissement privé, en l'accompagnant d'un désengagement progressif de l'Etat;

↳ accroître l'efficacité des dépenses publiques.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les actions définies reposent essentiellement sur l'intensification et la diversification de la production nationale.

2.1.2. - Approche du CILSS en protection intégrée des végétaux

Les pays du Sahel, confrontés à des fléaux (locustes, oiseaux granivores, rongeurs etc...) ont renforcé leurs services nationaux en PV pour désormais prendre en charge les opérations de lutte précédemment confiées à l'OCLALAV et à l'OICMA. L'utilisation des pesticides a été faite le plus souvent sans contrôle.

Afin de parer à cette situation, l'approche du CILSS comprend 4 volets, à savoir:

- Changement de politique phytosanitaire
- Contrôle de l'utilisation des pesticides
- Réduction de la dépendance vis-à-vis des pesticides
- Développement et application de la lutte intégrée.

Changement de politique

Pour chaque Pays Sahélien :

- Adopter une politique phytosanitaire basée sur la lutte intégrée ;
- Inclure cette politique phytosanitaire dans la politique agricole nationale ;
- Restructurer les services de protection des végétaux afin qu'ils assurent l'application de cette politique phytosanitaire ;
- Créer au sein de chaque projet de développement, une unité ou cellule de lutte intégrée.

Contrôle de l'utilisation des pesticides

Au niveau régional

- Détruire hors du Sahel, l'ensemble des vieux stocks de pesticides dont la grande majorité est constituée de pesticides interdits (des organo-chlorés comme la diéldrine, le HCH, etc.);
- Poursuivre l'homologation commune des pesticides avec attribution d'un numéro SAHEL à tous les pesticides homologués ou ayant été autorisés à être vendus provisoirement (APV);
- Renforcer les laboratoires de Dakar (LOCUSTOX) et de Niamey (LANSPEX), afin qu'ils effectuent des analyses de résidus de pesticides pour la sous-région ;
- Apporter un appui aux Etats pour l'application du Code International de conduite de la FAO sur la distribution et l'utilisation des pesticides;

Au Niveau national

- Adopter une loi sur les pesticides ;
- Appliquer le Code International de conduite sur la distribution et l'Utilisation des pesticides y compris le PIC (Information pour le consentement préalable avant toute introduction de pesticides dangereux) ;
- Nommer les Autorités Nationales Désignées (AND) pour les produits chimiques toxiques;
- Appliquer les directives de la FAO sur les appels d'offres ;
- Exiger le numéro d'homologation SAHEL pour tous les appels d'offres ;
- Renforcer le laboratoire national pour effectuer le contrôle de qualité des formulations des pesticides;

Réduction de la dépendance vis-à-vis des pesticides

Au niveau régional

- L'homologation commune des pesticides permettra de :
 - * d'interdire les pesticides dangereux afin d'arrêter la circulation et l'utilisation des pesticides prohibés,
 - * de délivrer des APV ou des homologations pour des pesticides moins toxiques, plus sélectifs et dont les formulations présentent moins de danger pour les applicateurs et l'environnement.
- Accélérer la mise au point d'outils de dépistage et de prévisions des publications de populations de ravageurs et des épidémies ;
- Faciliter la mise en application de la législation;

- Collecte de données biophysiques et satellitaires, les analyser en vue de dégager des prévisions à adresser rapidement aux Etats ;
- Formation des techniciens sur les matériels d'application et les formulations les plus adaptées. Ces techniciens formeront ensuite, au niveau national, des agriculteurs (y compris les femmes agriculteurs) qui à leur tour pourront former d'autres agriculteurs ;
- Encourager la mise au point de méthodes de lutte non chimiques, recenser régulièrement les résultats des recherches sur ce volet pour les valoriser et rechercher les voies et moyens pour une promotion commerciale de certaines de ces méthodes;
- Encourager la création d'une Union Sahélienne des Distributeurs et Vendeurs de pesticides chargée de veiller à l'application des différents codes et des décisions de l'homologation commune pour les vendeurs nationaux.

Au niveau national

- Supprimer les subventions pour l'achat des pesticides ;
- Créer ou renforcer les centres antiacridiens dans les quatre pays de la ligne de front acridien (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) pour assurer la surveillance, les prospections et la lutte préventive, afin d'éviter des luttés curatives qui utiliseraient plus de pesticides ;
- Pratiquer des traitements en barrières contre les locustes avec des pesticides adaptés et homologués ou en APV délivrés par le Comité Sahélien des Pesticides ;
- Renforcer les bases phytosanitaires ou les postes d'observation et former les groupements villageois à repérer les aires de nidification des oiseaux granivores et de pullulations potentielles des rongeurs afin d'assurer une surveillance et une lutte préventive (actions conjointes structures décentralisées de la P.V. et groupements villageois) ;
- Abandon en zone cotonnière des traitements calendaires au profit des traitements sur observations (seuils) ;
- Formation des distributeurs et vendeurs de pesticides ;
- Diminuer la publicité sur les pesticides ;

Développement et application de la lutte intégrée

Au niveau régional

- Former des cadres supérieurs et moyens en lutte intégrée ;
- Poursuivre les réunions des groupes de travail sur la lutte intégrée (chercheurs et chefs des services P.V.) ;
- Poursuivre la tenue des séminaires et colloques sur la lutte intégrée contre les nuisibles des principales cultures vivrières et essences forestières ;

- Valoriser les résultats des recherches en lutte intégrée afin qu'ils soient diffusés auprès des agents de développement (bulletins, brochures, etc.), agriculteurs (manuels, etc.), des chercheurs (revue scientifique).

Au niveau national

- Former les agents des projets de développement rural, des ONG en lutte intégrée ;
- Former les agriculteurs y compris les femmes agriculteurs au niveau des écoles, au champ ou de toutes autres structures de terrain (conjointement par la P.V., la recherche et la vulgarisation) ;
- Accélérer la mise au point de méthodes de lutte intégrée et leur applicabilité à travers des recherches participatives et des ateliers nationaux/locaux sur les résultats des recherches ;
- Former les agents des services économiques impliqués dans la délivrance de documents pour l'importation des pesticides ;
- Impliquer les distributeurs de pesticides en les faisant participer aux ateliers nationaux et locaux sur la lutte intégrée ; par des visites dans les écoles au champ ou les parcelles d'expérimentation des paysans ;
- Impliquer les Associations de consommateurs en les faisant participer aux ateliers nationaux et locaux sur la lutte intégrée ;
- Sensibiliser le grand public sur la lutte intégrée comme pratique respectueuse de l'environnement et sur les résultats positifs obtenus (presse écrite, radio, télé, etc.) ;
- Vulgariser par le biais des notables, personnalités locales et à travers les réunions de village, les résultats de la recherche participative en lutte intégrée.

2.2. - CARACTERISTIQUES DU SECTEUR

Le Niger s'étend sur une superficie de 1.267.000 km² dont les $\frac{3}{4}$ se situent en zone désertique. C'est un pays complètement enclavé avec un relief étagé de la vallée du fleuve Niger au sud-ouest jusqu'aux plateaux du nord-est dominés par le massif de l'Air.

Le climat est de type sahélien caractérisé par une large saison sèche d'octobre à mai et une pluvieuse de juin à septembre.

La population est estimée à 9 millions d'habitants (1996) pratiquant essentiellement l'agriculture qui contribue pour 46 % au PIB.

Le fleuve Niger et la Komadougou représentent les principales ressources en eaux de surface.

La Direction de la Protection des Végétaux, chargée de la mise en oeuvre de la politique phytosanitaire nationale est confrontée à d'énormes difficultés dont les principales sont :

- la part primordiale de l'assistance étrangère (81,7 %) dans le financement de la protection phytosanitaire des cultures ; la participation de l'Etat est évaluée à 8,9 % (ministère de l'agriculture et de l'élevage 6,3 %, collectivités territoriales 2,2 %) et celle des producteurs est estimée à 9,8 % (brigades phytosanitaires : 5,6 % et agriculteurs 4,2 %);

- la part prépondérante des pesticides (63 %), fournis dans leur quasi-totalité par l'assistance étrangère, dans le coût de la protection phytosanitaire des cultures ;
- la réduction drastique des ressources financières nationales et la sévère restriction des sources de financement étrangères ;
- l'indisponibilité de techniques adaptées et fiables de protection phytosanitaire des cultures, aggravée par une insuffisance des recherches dans le domaine de la protection des végétaux ;
- l'insuffisance quantitative et qualitative de l'encadrement scientifique et technique à tous les niveaux ;
- les pertes des récoltes surtout au champ, ainsi que lors de leur conservation, dues aux ravageurs, maladies et mauvaises herbes, sont estimées à plus de 25 % de la production agricole dans une année normale et beaucoup plus en cas de fortes invasions acridiennes ou aviaires au Niger.

La gamme d'ennemis des cultures et des essences forestières est très étendue et nécessite parfois des stratégies spécifiques de lutte selon les nuisibles.

L'agriculture au Niger ne dispose que de possibilités limitées pour l'augmentation de la production en raison des handicaps climatiques et écologiques. Comme une partie considérable de la production vivrière est régulièrement compromise par des invasions massives de ravageurs, la préservation de la production grâce à la Protection des Végétaux prend une signification particulière.

Le responsable de la plus grande partie des dégâts est le criquet du Sénégal (*Oedaleus senegalensis*) qui doit être considéré comme ravageur-clé. Pour lutter contre ce ravageur, il faut parfois combattre à plusieurs reprises dans l'année. Les actions de lutte devraient être réalisées par les paysans, nommés brigadiers villageois de protection des végétaux, sous leur propre responsabilité, dans le cadre de la décentralisation de la Direction de la Protection des Végétaux.

En plus d'*Oedaleus senegalensis*, la principale espèce en cause, on note aussi :

- *Ornitacris cavroisi*
- *Diabolo-catantops axilaris*
- *Acrotylus sp*
- *Cataloipus sp*
- *Kraussaria angulifera*.

Depuis 1987/88 de vastes parties du Niger furent frappées par l'invasion du criquet pèlerin (*Schistocerca gregaria*), qui imposait l'utilisation de moyens de lutte considérables pour la protection des cultures.

Hormis ces deux grands fléaux on compte également :

- Les insectes floricoles parmi lesquels des Homosphères, des Lépidoptères et des Coléoptères :

- *Dysdercus völkeri*
- *Rhinyptia infuscata*
- *Mylabris SP*
- *Pachnoda SP*
- *Pseudocolapsis setulosa*.

Ils sont dit floricoles mais en réalité nombre de ces ravageurs de l'épis s'intéressent également au grain. Ils constituent désormais un groupe contre lequel des dispositions conséquentes doivent être envisagées.

- Les rongeurs
 - L'espèce *Gerbillus gerbillus* est considéré comme le plus redoutable
 - *Mastomys natalensis*
 - *Arvicanthis niloticus*
 - *Jaculus jaculus*.
- Les oiseaux granivores qui sont composés de deux espèces principales :
 - Le moineau doré, *Passer luteus*
 - Le *Quelea quelea*.
- Autres ravageurs
 - Les pucerons
 - Les punaises
 - La foreuse de gousses sur le niébé
 - Les thrips
- Les chenilles défoliatrices sur légumineuses
- Les foreurs de tiges sur mil et sorgho
- La mineuse de l'épis du mil
- La cécidomyie du sorgho
- Les mauvaises herbes.

Hormis les mauvaises herbes traditionnelles, deux ont fait leur apparition et représentent un danger proche pour la production agro-pastorale. Il s'agit de la Jacinthe d'eau sur le fleuve Niger et ses affluents et le *Sida cordifolia* dans les espaces pastoraux.

L'absence de méthodes alternatives de lutte éprouvées et/ou leur non utilisation à grande échelle contre les ennemis des cultures ; une loi phytosanitaire non opérationnelle ; l'insuffisance dans la surveillance régulière des ennemis des cultures, à part les attaques acridiennes qui font l'objet des prospections périodiques ; le retard accusé dans l'implantation d'un système de suivi-évaluation ; rendent les interventions phytosanitaires ponctuelles, sporadiques selon les infestations observées et souvent pas tout à fait opportunes et appropriées. Les répercussions de cette situation sur l'efficacité des interventions se traduisent généralement par :

- ◆ Une efficacité aléatoire des interventions tardives quand les dégâts sont déjà causés aux cultures et que les superficies à couvrir sont importantes ;

- ◆ Une application répétée, parfois avec le même produit chimique chaque année, favorisant ainsi l'apparition du phénomène de résistance chez les ravageurs. Dans un tel cas, il faudra alors des doses de plus en plus accrues des produits chimiques pour combattre ces ravageurs, ce qui a pour conséquence d'aggraver le danger sur l'environnement et les organismes non cibles dans un écosystème déjà assujéti par la sécheresse et une avancée inquiétante du désert;

- ◆ L'utilisation des produits très souvent rémanents dont la mauvaise utilisation est à l'origine des résidus qu'on retrouve dans certains produits agricoles présentés sur le marché de consommation.

La lutte contre les ennemis des cultures évolue aujourd'hui vers une recherche et l'application des méthodes moins dommageables pour l'homme et son environnement. Si rien ne peut encore remplacer les insecticides chimiques, beaucoup de progrès peuvent être faits au niveau de leur utilisation en adaptant de façon plus fine les doses, la nature du produit, les méthodes d'épandage aux conditions agronomiques et environnementales locales. Ceci suppose :

- ◆ Une bonne connaissance de la situation phytosanitaire sur le terrain à chaque instant qui permet d'évaluer les risques probables et intervenir, avant que les dégâts sur les cultures ne soient avancés ;
- ◆ Une utilisation judicieuse des pesticides combinée à des méthodes alternatives pour une meilleure préservation de l'environnement et une réduction des coûts des opérations.

En effet, en matière de protection des cultures, plusieurs méthodes alternatives de lutte existent. Certaines ont fait l'objet de vérification au laboratoire. Elles comprennent un large spectre d'actions comme l'utilisation des extraits végétaux (exemple du neem), l'utilisation des insectes prédateurs des insectes ravageurs (exemple de *Bracon hebetor* contre la mineuse de l'épi), l'utilisation des micro-organismes tels les virus, les bactéries, les champignons, etc.

Un pourcentage important de perte de récolte est imputable à l'action des maladies, des mauvaises herbes et des insectes autres que les sauteriaux, comme le foreur de tiges, la mineuse de l'épi etc.. Dans certaines régions, les dommages causés par ces ravageurs l'emportent de loin sur ceux causés par les sauteriaux.

Au Niger, toutes les statistiques reprennent les données de pertes causées par les ennemis des végétaux, du champ jusqu'à l'entreposage, se situant entre 25 à 30 %.

Tenant compte seulement d'un niveau de perte de 25 % pour une production céréalière nationale moyenne de 1,4 million de tonnes, entre 1984 et 1994, les pertes dues aux ennemis des végétaux sont de l'ordre de 350.000 tonnes par an représentant une perte de revenus de plus de 87.500.000 FCFA pour les producteurs.

Pour la même période l'Etat a du faire appel à la Communauté Internationale pour acquérir des aides alimentaires et des dons de pesticides. Entre 1990 et 1996 (situation au 28 mai 1996) le Niger a reçu 168.505 tonnes de céréales sous formes d'aide (SAP;1996).

Ainsi, dans la perspective d'un transfert de responsabilité de la protection des cultures au niveau des producteurs, des procédés simples, efficaces, bon marché et faciles à contrôler par les utilisateurs vont être développés pour donner la possibilité au Niger de réduire sa dépendance vis-à-vis des aides extérieures dans ce domaine.

2.3. - BENEFICIAIRES ET PRINCIPAUX ACTEURS

Les bénéficiaires sont les agriculteurs nigériens (femmes et hommes) qui pourront réduire les pertes causées par les ennemis des cultures et essences forestières en appliquant des méthodes de lutte économiquement supportables par les paysans et qui préservent l'environnement.

Les principaux acteurs sont les « agriculteurs pilotes » les agents de la PV, de développement rural (ONG compris), les chercheurs, les distributeurs de pesticides et au niveau régional les structures du CILSS (DFPV, Suivi phytosanitaire, UCTR/PV).

2.4. - PROBLEMES A RESOUDRE

Les principaux problèmes à résoudre sont :

- Comment réduire les populations de nuisibles à un seuil économiquement supportable sans dégrader l'environnement ;
- Comment éviter l'introduction, la distribution et l'utilisation de pesticides interdits par le Comité Sahélien des Pesticides ;
- Comment protéger les cultures, les essences forestières et les denrées stockées sans dégrader l'environnement.
- Comment produire pour l'exportation des légumes et fruits de bonne qualité phytosanitaire ;
- Comment éviter l'introduction de nouveaux déprédateur au Sahel.

2.5. - AUTRES INTERVENANTS QUE LE CILSS

- ◇ Le Projet LUBILOSA (Lutte Biologique contre le Locustes et Sauteriaux au Sahel) a pour objectif la mise au point de biopesticides. Il est financé par l'Allemagne, les Pays-Bas et le Canada. L'IITA et le CILSS sont co-coordonnateur de ce projet.
- ◇ Le Projet LOCUSTOX financé par les Pays-Bas a pour objet d'étudier l'impact des traitements chimiques sur l'environnement ; ce projet appuiera l'homologation comme des pesticides.
- ◇ Le Conseil Phytosanitaire Interafricain de l'OUA (CPI/OUA) : échanges d'informations sur le contrôle phytosanitaire, réflexion commune sur la création de centres régionaux ou nationaux de quarantaine en Afrique, participation du CPI (membre) aux réunions du Comité Sahélien des Pesticides (CSP).
- ◇ OCLALAV : échange d'information sur les acridiens. Participation de l'OCLALAV (membre) aux réunions du CSP.
- ◇ FAO - elle appuiera le Sahel pour la mise en oeuvre au Sahel du Code de Conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides. La FAO assistera aux réunions du CSP comme observateurs. Son expérience dans la mise en place des écoles au champ servira d'exemple au Sahel.
- ◇ PRIFAS : La collaboration pour la validation des biomodèles sera renforcée et pour les études d'impact des traitements antiacridiens sur l'environnement.
- ◇ OMS : Elle poursuivra sa participation comme observateur aux réunions du CSP.

- HIP (Homologation Interafricaine des pesticides) qui regroupe 5 pays de la zone humide (Bénin, Côte-d'Ivoire, Ghana, Guinée-Conakry, Togo). Le Comité Sahélien des Pesticides coolaborera avec HIP dans le but de contrôler les frontières sud du Sahel pour éviter toute introduction de pesticides interdits par le CSP. Une réunion de concertation CSP/HIP se teindra chaque année.

2.6. - DOCUMENTATION DISPONIBLE

- Bilan diagnostic national
- Etudes PRORES-PMSA-CILSS (1996-1997)
- Plan d'actions national
- Etudes PRORES-PMSA-CILSS (1996-1997)
- Programme Régional de Promotion de la protection Phytosanitaire intégrée au Sahel
- Etudes PRORES-PMSA-CILSS (1997)

3 - INTERVENTION

3.1. - OBJECTIF GLOBAL

Promouvoir la lutte intégrée comme technologie principale d'une protection phytosanitaire respectueuse de l'environnement, avec la participation de tous les intervenants en vue d'assurer une meilleure production agricole.

3.2. - OBJECTIFS SPECIFIQUES

Le but recherché est de faire en sorte qu'à travers toutes les méthodes de lutte vulgarisées contre les nuisibles des végétaux, que les producteurs utilisent efficacement ces méthodes intégrant des techniques appropriées tout en préservant de manière durable leur base de production.

Pour y parvenir huit (8) objectifs spécifiques furent retenus :

1. Mise en place du comité national de coordination de la lutte intégrée.
2. Adoption de la lutte intégrée comme politique de protection des végétaux ;
3. Renforcement du contrôle phytosanitaire et du contrôle de l'utilisation des pesticides ;
4. Installation d'un réseau consultatif pour la mise en oeuvre de la recherche participative en matière de lutte intégrée ;
5. Information et formation des acteurs (cadres, techniciens, agriculteurs) ;
6. Vulgarisation des méthodes de lutte intégrées éprouvées ;
7. Renforcement de la surveillance et de la lutte contre les grands fléaux ;
8. Promotion de la collaboration en matière de lutte intégrée.

3.3. - RESULTATS ATTENDUS-ACTIVITES

Mise en place du comité national de coordination.

Résultat attendu :

Un comité national de coordination de la lutte intégrée opérationnel, composé de représentants des différentes institutions et partenaires, est constitué.

Activités

1. Mettre en place le CNC : Nomination des membres (PV, Recherche, vulgarisation, ONG, formation, producteur, distributeurs de pesticides, etc.).
2. Elaborer le protocole d'entente avec toutes les parties.
3. Elaborer des programmes annuels de travail pour assurer la coordination du projet.
4. Tenir régulièrement des réunions du CNC.

Adoption de la lutte intégrée comme politique de protection des végétaux

Résultat attendu

Une déclaration officielle (décret, arrêté ou déclaration écrite) par les autorités en faveur de la lutte intégrée.

Activités

1. Tenue d'un atelier national sur la lutte intégrée.
2. Elaboration des textes du décret ou de la déclaration politique d'ici décembre 1997.
3. adaptation des textes de concert avec les autres Ministères concernés.
4. Mise en application des textes.

Renforcement du contrôle phytosanitaire et du contrôle de l'utilisation.

Résultat attendu

Un système efficace de contrôle phytosanitaire (importations, exportations) est mis en place et fonctionne. Les textes relatifs au contrôle des pesticides sont élaborés et appliqués.

Activités

1. Elaboration des arrêtés d'application du contrôle phytosanitaire.
2. Adoption des arrêtés.
3. Mise en application des textes.
4. Amélioration des équipements des postes de contrôle au niveau des Etats non membres du CILSS - Gaya (frontière Bénin), Konni, Dan Issa, Sasoubroum et Diffa (frontière Nigéria)
5. Création et équipement des postes de contrôle de : Assamaka (frontière Algérie), 1 poste (frontière Libye), Rendre opérationnel le poste de l'Aéroport de Niamey.
6. Formation des inspecteurs.
7. Organisation d'inspections régulières.
8. Elaboration des textes relatifs au contrôle des pesticides
9. Adoption des textes
10. Mettre en place un comité de contrôle des pesticides.
11. Equipement complémentaire du Labo d'analyse de l'ONPPC
12. Effectuer des contrôle de qualité des différentes formulations.
13. Effectuer des analyses de résidus de pesticides.
14. Contrôler la vente des pesticides.
15. Former les vendeurs.

Installation d'un réseau consultatif pour la mise en oeuvre de la recherche participative en matière de lutte intégrée.

Résultat attendu

Une liste des technologies de lutte mises au point avec la participation des producteurs est disponible. la recherche participative fonctionne.

Activités

1. Création du niveau consultatif avec définition des tâches.
2. Signature de protocole d'accord entre les différents partenaires.
3. Formation des paysans « Producteurs pilotes » préidentifiés et retenus (paysans alphabétisés).
4. Application des techniques actuellement disponibles.
5. Evaluation de l'applicabilité des techniques.
6. Introduction de nouvelles méthodes intégrées.
7. Conduire des actions de recherche participative
8. Interprétation et exploitation participative des résultats.

Formation et information des acteurs (cadres, techniciens, agriculteurs)

Résultat attendu

Des cadres, techniciens et distributeurs de pesticides formés en lutte intégrée.

Des unités mobiles formées et informées en protection intégrée des végétaux

Activités

1. Etoffement des équipements des unités mobiles (Nbre 3).
2. Sensibilisation des producteurs sur les techniques de lutte intégrée.
3. Sensibilisation des brigadiers formés en lutte chimique sur les techniques de la lutte intégrée.
4. Former 20 techniciens supérieurs en lutte intégrée.
5. Former 10 ingénieurs agronomes en lutte intégrée.
6. Former 15 agents d'ONG et des services de vulgarisation et des associations villageois.
7. Elaborer des outils didactiques.

Vulgarisation des méthodes de lutte intégrée éprouvées

Résultat attendu

Des mécanismes d'échanges et de transfert de technologies disponibles et appliquées.

Activités

1. Définition des zones d'intervention
2. Choix des paysans alphabétisés-pilotes
3. Recensement des méthodes de transfert de technologie
4. adoption des méthodes appropriés lors d'ateliers de concertation
5. Recensement réguliers des techniques.
6. Elaborer des outils didactiques
7. Reproduction du matériel didactique
8. Formation des concernés
9. Perfectionnement complémentaire et additive du matériel didactique
10. Prise en compte effective des thèmes soumis par les producteurs.

Renforcement de la surveillance et de la lutte contre les grands fléaux

Résultat attendu

- La lutte anti-aviaire est décentralisée. La lutte contre les sauteriaux s'opère en actions rapprochées.
- L'unité de lutte contre le criquet pèlerin est réhabilité (Centre National Anti-Acridien)

Activités

1. Rendre fonctionnel le CNAA d'Agadez
2. Réhabiliter les sous-bases de Termit et d'In'Abangarit
3. Réhabiliter les équipes de surveillance pour les actions de lutte
4. Formation/recyclage des prospecteurs
5. Fournir des équipements complémentaires.
6. Renforcement des moyens des services départementaux PV de Tillabery, Diffa et Tahoua.
7. Action préventive sur les concentrations d'oiseaux.
8. Maintien des populations à des seuils non nuisibles.
9. Poursuite de la responsabilisation des producteurs.
10. Mettre l'accent sur la surveillance.

Promotion de la collaboration sous-régionale et régionale en matière de lutte intégrée

Résultat attendu

Les échanges d'informations sur les fléaux entre les pays de la ligne du front sur le criquet pèlerin et les pays frontaliers, concernant les sauteriaux et les oiseaux granivores sont effectifs.

Activités

1. Constitution d'équipes mixtes de prospection aux frontières.
2. Homologation commune des pesticides avec les autres pays sahéliens.
3. Concertation entre les responsables concernés
4. Etablissement de protocole d'accord
5. Organisation des prospections conjointes.
6. Tenue de réunions périodiques d'échange d'informations.

7. Création d'une ceinture de protection au niveau des Etats non membres du CILSS.
8. Participation de deux experts nigériens aux réunions du comité sahélien des pesticides et à la prise de décisions relatives aux demandes d'homologation.

4 - HYPOTHESES

4.1. - HYPOTHESES AUX DIFFERENTS NIVEAUX

- ◆ *Au niveau des décideurs politiques*, le projet fait l'hypothèse que les différentes politiques en faveur de la protection de l'environnement incluront la lutte intégrée et la proclameront comme politique nationale en protection des végétaux.
- ◆ *Au niveau des agriculteurs*, le projet fait l'hypothèse qu'ils acceptent d'appliquer des méthodes de lutte n'exigeant pas ou peu de pesticides et préservant leur environnement.

4.2. - RISQUES

- La non déclaration par le Gouvernement de l'adoption d'une politique de protection des végétaux basée sur la lutte intégrée.
- Le faible niveau d'alphabétisation des agriculteurs ;
- Les invasions d'acridiens et d'oiseaux granivores et de rongeurs nécessitent généralement des traitements chimiques importants pour venir le plus rapidement à bout de ces ravageurs.

5 - MISE EN OEUVRE DU PROJET

5.1. - RESSOURCES HUMAINES

L'équipe nationale lutte intégrée sera composée des experts nationaux suivants :

- 1 Entomologiste
- 1 Phytopathologiste
- 1 Acridologue
- 1 Malherbologiste
- 1 Spécialiste des vertébrés nuisibles (oiseaux déprédateurs et rongeurs)
- 1 Spécialiste surveillance et avertissement agricole
- 1 Phytopharmacien
- 1 Spécialiste du contrôle phytosanitaire et de la quarantaine
- 1 agro-socio-économiste.

L'équipe recevra l'appui scientifique des chercheurs de l'INRAN (Institut National de la Recherche Agronomique du Niger), l'ICRISAT, l'IITA, l'IRI..

Au niveau décentralisé, l'équipe collaborera avec les SRRA (Station Régionale de Recherche Agricole), les CRRA (Comités Régionaux de Recherche Agricole), les CPR (Centre de Promotion Rural, les ONG et les OP (Organisation des Producteurs).

Des consultants sont sollicités, dans les domaines non couverts par les experts nationaux.

EQUIPEMENT

- 6 véhicules TT
- 25 mobylettes
- Equipement pour les postes de contrôle phytosanitaire et la formation.

5.2. - ORGANISATION - PROCEDURE ET MODALITES D'EXECUTION

ORGANISATION

La composante du Niger fait partie du Projet Régional de Protection Intégrée des Végétaux dont la coordination régionale serait assurée par l'Institut du Sahel. Au niveau national les rôles des intervenants sont mentionnés dans le tableau suivant :

Objectifs spécifiques	Intervenants								
	Gouvt.	DPV	Recherche	DA	ONG	SRRA	Privés	Paysans	Régional
Politique de LI	*	*	*	*		*			
Formation de cadres	*	*	*	*	*	*		*	
Comité national LI	*	*	*	*	*	*	*	*	
Recherche participative		*	*	*	*	*	*	*	
Transfert de technologie		*	*	*	*	*		*	*
Contrôle phytosanitaire		*	*						*
Contrôle pesticides		*	*				*		*
Surv./Lutte		*			*	*		*	
Coopération Sous-Régionale	*	*	*						*

La stratégie pour l'application de la lutte intégrée au Niger est basée sur la formation des agriculteurs et leur participation aux recherches participatives et au transfert de technologies.

PROCEDURE DE MISE EN OEUVRE

L'Ordonnateur national déléguera l'exécution des devis-programmes à l'Ordonnateur national délégué (le Directeur national de la composante du Niger).

La Coordination Régionale du projet sera chargée d'élaborer les devis-programmes annuels et de les soumettre au Comité Régional de Coordination.

Le Service « Ordonnancement et Comptabilité » du FED à Niamey engagera ses devis-programmes et procédera aux virements.

MODALITES d'EXECUTION

- Le Comité national de coordination de la lutte intégré assurera le contrôle des activités prévues.
- Le Comité régional de coordination regroupe les Présidents des comités nationaux de coordination, les responsables des volets régionaux, deux Représentants du bailleur de fonds et un Représentant de l'Ordonnateur régional délégué et des ordonnateurs nationaux délégués.

5.3. - CALENDRIER D'EXECUTION

Chronologie d'exécution détaillé pour la première phase

Objectifs (OS Activités (A)	Année	1	2	3	4	5
OS 1 A1 A2 A3						
OS 2 A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7 A8 A9 A10-14						
OS 3 A1 A2 A3 - 8						
OS 4 A1 A2 - 3 A4 A5						
OS 5 A1 A2 A3 - 5 A6 - 10						
OS 6 A1 - 10						

OS 7					
A1 - 7					
A2					

5.4. - COUT ET PLANS DE FINANCEMENT

COUT (ECUS)

ACTIVITES	COUTS
Consultants	100.000
Support administratif	70.000
Missions (à l'intérieur du pays)	45.000
Recherche participative	65.000
Formation	465.000
ateliers - réunions	80.000
Matériel didactiques	315.000
Equipement	528.000
Fonctionnement	255.076
TOTAL	1.923.076

PLAN DE FINANCEMENT

Première année	:	630.769
Deuxième année	:	323.076
Troisième année	:	323.076
Quatrième année	:	323.076
Cinquième année	:	323.076

5.5. - CONDITIONS SPECIALES ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU GOUVERNEMENT

- Le Gouvernement a adopté un Code sur l'environnement.
- Des recherches appliquées sont en cours au niveau de l'INRAN : programmes (Sorgho, Mil, Maïs) Riz, Proteagineux, Coton.
- Le Gouvernement mettra a contribution pour les cinq années les moyens suivants:
 - Ressources humaines: 2.218.773 écus
 - Infrastructures: 1.653.846 écus
 - Equipement: 307.692 écus
 - Fonctionnement: 3.076.923 écus

6 - FACTEURS ASSURANT LA VIABILITE

6.1. - POLITIQUE DE SOUTIEN

En attendant la déclaration officielle du Gouvernement en faveur d'une politique de lutte intégrée, comme méthode de protection phytosanitaire durable, on constate qu'une prise de conscience générale existe chez les responsables des services techniques, ONG, projets de développement, structure de formation agricole, etc.

L'utilisation judicieuse et sans risque des pesticides ne réduit pas seulement les risques pour la santé des utilisateurs et des consommateurs ; elle a aussi comme résultat, soit de réduire l'utilisation des pesticides et donc aussi l'importation des pesticides qui sont payés en devises fortes, soit d'augmenter efficacement la production agricole et de générer une augmentation du revenu des paysans (FAO, 1995).

Il faut promouvoir une gestion saine des pesticides, liant les comités nationaux d'homologation de la sous région sur une base sous régionale aux niveaux des échanges d'information et d'harmonisation des données requises sur tout ce qui se rapporte aux produits phytopharmaceutiques.

La stratégie de protection phytosanitaire basée sur la lutte intégrée figure dans la loi sur la protection des végétaux (Ordonnances N° 92-044 du 23 août 1992 instituant la législation phytosanitaire au Niger ; N° 96-008 du 21 mars 1996 relative à la protection des végétaux et le décret N° 96-68/PCSN/MDRH/E du 21 mars 1996 portant application de l'Ordonnance n° 96-008 du 21 mars 1996).

Des moyens au niveau des aides bilatérales et multilatérales ont été mobilisés pour un début de développement de la lutte intégrée à travers plusieurs projets d'appui à la Direction de la PV.

6.2. - TECHNOLOGIES DISPONIBLES ET APPROPRIÉES

Avec la participation active des agriculteurs, la mise en oeuvre des technologies mises au point avec eux sera tout à fait adaptée, malgré la grave contrainte que représente l'analphabétisme.

La prise en compte du savoir faire traditionnel des paysans en général et des priorités des femmes en particulier, sont des garanties de succès. L'adoption de ces technologies est un facteur important de la stabilité et de la durabilité de la production agricole pour la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus.

6.3. - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La lutte chimique mal comprise et utilisée sans discernement en protection des cultures et récoltes est un danger permanent pour l'utilisateur, le consommateur et pour l'environnement.

Les effets néfastes de la lutte chimique intense et non contrôlée ont déjà été signalés au niveau des rapports sur les analyses de résidus de pesticides dans les produits agricoles et les différents cas de contamination et d'intoxication survenus à travers le pays. Une lutte intégrant les différentes méthodes avec utilisation minimale des pesticides, présente moins de risques pour l'environnement et favorise un développement agricole durable et harmonieux.

6.4. - ASPECTS SOCIO-CULTURELS

La pratique de la lutte intégrée valorisera les connaissances traditionnelles dont les agriculteurs avaient commencé à douter. Elle valorisera en même temps ceux qui en sont les détenteurs : les paysans et paysannes. Ces connaissances seront recensées, évaluées améliorées et transférées des paysans pilotes vers les autres.

Depuis plusieurs années les producteurs ont été très associés à l'identification des problèmes phytosanitaires, leur savoir faire est pris en compte dans l'élaboration des solutions à ces problèmes. Des agriculteurs pilotes sont chargés de la mise en place des parcelles de démonstration dans le but d'une circulation des informations entre producteurs. Actuellement, hormis les paysans pilotes des services de la vulgarisation, le Niger compte près de 35.000 paysans brigadiers formés aux techniques de la lutte phytosanitaire. Ces derniers doivent tous bénéficier d'un recyclage en lutte intégrée.

Les femmes jouent un rôle plus actif dans la protection intégrée des cultures et denrées qui comportent moins de risques pour elles et pour les enfants que la lutte chimique.

Il est encore plus indiqué de promouvoir la lutte intégrée au niveau des femmes productrices (surtout celles opérant dans le domaine des cultures maraîchères et dont le nombre dépasse déjà 2.500) pour qui la manipulation des produits chimiques représente un danger certain étant chargées de l'alimentation de la famille notamment les enfants.

6.5. - CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET DE GESTION

Les écoles au champ et les recherches participatives permettront aux agriculteurs d'acquérir les bases nécessaires pour appliquer une protection des végétaux respectueuse de l'environnement.

La lutte intégrée permet aux agriculteurs de gérer eux-mêmes les problèmes phytosanitaires rencontrés dans leurs champs en évitant des pertes de rendement économiquement significatives et sans dégrader l'environnement.

6.6. - ANALYSES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

La lutte chimique nécessite l'achat des pesticides, d'appareils de traitement, de véhicules tout terrain, d'avions agricoles (ou heures de vol) ce qui revient cher aux budgets nationaux et aux agriculteurs sahéliens (car il a été décidé que les pesticides et les appareils de traitement ne seront plus gratuitement cédés aux producteurs).

Selon la FAO, les pays africains importent annuellement 500 millions de dollars US de pesticides. La conjoncture difficile que traversent plusieurs pays et agriculteurs sahéliens, suite à la dévaluation du Franc CFA ne permet plus de rentabiliser certains intrants agricoles dont les pesticides, par exemple des pesticides qui étaient d'usage courant au Sahel coûtent actuellement entre 10.000 à 20.000 FCFA le kg et l'appareil de traitement 30.000 FCFA. L'utilisation de ces intrants n'est plus à la portée des agriculteurs sahéliens notamment les producteurs de denrées alimentaires.

7 - SUIVI EVALUATION

Le suivi-évaluation des activités du projet se fera suivant les indicateurs d'évaluation ci-dessus liés aux résultats attendus et activités des objectifs spécifiques définis (voir tableau). Une première évaluation sera faite à mi parcours (3^e année) et une deuxième évaluation au cours de la 5^e année.

Les actions pilotes de lutte intégrée en culture de mil mis en place dans tous les pays sahéliens producteurs de mil par le projet CILSS/FAO/USAID de Lutte intégrée avaient enregistré des augmentations de rendement de 34 à 95 %.

Indicateurs de suivi-évaluation

N°	Objectifs spécifiques	Indicateur de suivi-évaluation
1	Politique de lutte intégrée	Déclaration officielle pour la lutte intégrée
2	Formation des cadres nationaux	- 20 techniciens de la DPV formés en lutte intégrée - 10 ingénieurs formés en lutte intégrée - 15 techniciens supérieurs des ONG, DA, Association formés - Des producteurs formés
3	Comité national de lutte intégrée	- Documents sur le bilan des activités lutte intégrée des différents partenaires - Protocole d'accord entre les partenaires - Compte-rendu de réunion de constitution des comités
4	Recherche participative	- Liste des technologies mises au point disponibles - Choix des sites projets et de paysans pilotes
5	Technologies transférées	- Nombre de technologies transférées - Les méthodes de transfert de technologies sont choisies et validées
6	Efficacité du contrôle phytosanitaire	- 12 postes de contrôle phytosanitaires équipés - 3 nouveaux postes construits - 2 cas bases créées
7	Contrôle de l'utilisation des pesticides	- Agents de contrôle - Rapports sur le contrôle des pesticides déposés - Commission nationale des pesticides créée - Equipement du laboratoire d'analyse de la qualité complété/renforcé
8	Surveillance et lutte phytosanitaires	- Rapports d'activité des bases phytosanitaires - 245 agriculteurs formés par an
9	Renforcement de la coopération sous-régionale	- Rapports comité sahélien des pesticides - Rapports des concertations frontalières

Le pilotage du plan nécessitera la mise en place d'un système permanent de suivi et évaluation de toutes les actions à mener.

Pour ce faire en début de chaque année les concernés et l'équipe pluridisciplinaire constituée doit procéder à l'élaboration d'un plan annuel de travail dans lequel également des indicateurs de suivi seront déterminés.